



Traité Maasserot

Michna 8 - Chapitre 2

הָיָה עוֹשֶׂה בְּלִבָּסִים, לֹא יֹאכַל בְּבָנוֹת שָׁבַע.
בְּבָנוֹת שָׁבַע, לֹא יֹאכַל בְּלִבָּסִים.
אֲבָל מוֹנֵעַ הוּא אֶת עַצְמוֹ עַד שְׁמַגִּיעַ לְמָקוֹם הַיְּפוֹת וְאוֹכֵל.
הַמַּסְלִיף עִם חֲבֵרוֹ,
זֶה לְאָכּוֹל וְזֶה לְאָכּוֹל,
זֶה לְקַצוֹת וְזֶה לְקַצוֹת,
זֶה לְאָכּוֹל וְזֶה לְקַצוֹת,
תִּיב.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
הַמַּסְלִיף לְאָכּוֹל, תִּיב;
וְלְקַצוֹת, פְּטוּר:

Si l'ouvrier était en train de travailler dans des figues de mauvaise qualité, il n'a pas le droit de manger des figues blanches : s'il est occupé à celles-ci, il n'a pas droit aux mauvaises, il doit se retenir jusqu'à ce qu'il arrive aux bonnes et alors, il peut en manger. Si quelqu'un échange avec son prochain, l'un et l'autre dans l'intention de manger les figues, ou l'un et l'autre dans l'intention de les étaler, ou l'un pour les manger, l'autre pour les étaler, chacun est soumis aux dîmes. Rabbi Yehouda dit : celui qui échange pour les manger y est soumis ; pour les étaler, il est quitte.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions